



## ● Règlement des épreuves

du Triathlon du Lac Vert des 24 et 25 juin 2023

### ● Article 1 – Réglementation en vigueur

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon (FFTri).  
En s'inscrivant à l'épreuve, tout(e) participant(e) s'engage à connaître et respecter la Réglementation Fédérale, le présent règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels.  
Pour les triathlons du samedi 24 juin (6/13 ans) l'usage du VTT est obligatoire, le tracé vélo étant à 100% sur chemins.

### ● Article 2 – Organisateur

L'épreuve est organisée par le club Cahors Triathlon les samedi 24 et dimanche 25 juin 2023 sur le site du Lac Vert de Catus (46)

Cahors Triathlon

150 rue de la Guinguette - 46000 Cahors

Email : [contact@cahorstriathlon.com](mailto:contact@cahorstriathlon.com)

Site internet : <http://www.cahorstriathlon.com>

### ● Article 3 – Programme

Les épreuves suivantes sont au programme :

#### Le samedi 24 juin 2023

Triathlon "Jeunes"	Natation	Vélo	Course à Pieds
- Jeunes 6-9 ans :	50 m /	1 km /	500 m
- Jeunes 8-11 ans :	100 m /	2 km /	1000 m
- Jeunes 10-13 ans :	200 m /	4 km /	1500 m

Course	retrait dossards	parc à vélo	brief	DÉPART	fin de course	podium
6 / 9 ans	9h/ 9h45	9h/ 9h45	9h55	10h00	10h30	12h15
8/11 ans	9h/10h15	9h/10h15	10h25	10h30	11h00	12h15
10/13 ans	9h/10h45	9h/10h45	10h55	11h00	11h30	12h15

## Aquathlon

- **Aquathlon S OPEN Championnat Régional Adultes** : natation 1000m et course à pieds 5000m
- **½ finale du Championnat de France benjamins/minimes (XS)** natation 500m et course à pied 2500m.
- **½ finale du Championnat de France Cadets/juniors (S)** natation 1000 m et course à pieds 5000m

Course	retrait des dossards	zone transition	briefing	départ	fin de course	podium
S Open	10h/11h30	11h30/12h10	12h25	<b>12h30</b>	13h45	16h15
½ finale XS	10h/13h00	13h30/13h50	13h55	<b>14h00</b>	14h45	16h15
½ finale S	10h/14h30	14h30/14h50	14h55	<b>15h00</b>	16h00	16h15

## Le dimanche 25 juin 2023

**Triathlon M (individuel et relais):** natation 1500m, vélo 40 km et course à pieds 9 km

Course	retrait des dossards	zone transition	briefing	départ	fin de course	podium
<b>Triathlon M et relais</b>	<b>8h30/9h20</b>	<b>9h/9h20</b>	<b>9h25</b>	<b>9h30</b>	<b>13h00</b>	<b>14h00</b>

**Aquathlon M (individuel):** natation 2000m et course à pieds 9 kms

Course	retrait des dossards	zone transition	briefing	départ	fin de course	podium
<b>Aquathlon M</b>	<b>9h/13h</b>	<b>13h30/13h45</b>	<b>13h50</b>	<b>14h00</b>	<b>15h30</b>	<b>16h00</b>

## ● Article 4 – Limite d’inscriptions

- La date limite des inscriptions est le **23 juin 2023 à 18h00**
- Inscriptions en ligne uniquement (pas d’inscription sur place)
- Les places étant limitées, **les inscriptions des licenciés de la Ligue Occitanie sont prioritaires jusqu’au 18 juin 2023 18h00.**

Les inscriptions seront limitées à :

- 60 participant(e)s pour les 3 épreuves triathlon enfants du samedi 24 juin 2023.
- 100 participants(e)s pour l' aquathlon XS du 24 juin 2023
- 100 participants pour chaque aquathlon S du 24 juin 2023
- 200 participants pour le triathlon M (individuel et relais) du 25 juin 2023
- 100 participants pour l'aquathlon M du 25 juin 2023

## ● Article 5 – Inscriptions et tarifs

Les inscriptions en ligne sont possibles sur le site de : [chronosphere.fr](http://www.chorstriathlon.com) et sur le site du Club : <http://www.chorstriathlon.com>

Pour les non-licenciés, l'achat le Pass Compétition (licence journée) est obligatoire , le montant est à rajouter au prix de l'inscription et se fait directement en ligne.

En cas d'annulation de l'épreuve ou de forfait de l'athlète aucun remboursement ne sera effectué.

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donne lieu à aucun remboursement à l'exception stricte des cas suivants : totalité des frais d'inscription (hors coût chronométreur prestataire).

-En cas d'incapacité physique justifiée par certificat médical.

-En cas d'annulation de l'épreuve du fait de l'organisateur (hors COVID).

### - Tarifs (non compris les frais de l'inscription en ligne)

Triathlon 6/9 ans	Triathlon 8/11 ans	Triathlon 10/13 ans	Aquathlon XS	Aquathlon S	Triathlon M	Triathlon M relais	Aquathlon M
8€	9€	10€	15€	25€	45€	45€	35€

## ● Article 6 – Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

– Pour les licenciés FFTri : licence 2023

– Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition du Triathlon (Natation, Vélo et Course à Pied) de moins de 1 an + pièce d'identité + une autorisation parentale pour les mineurs + Pass'compétition (pour les non-licenciés)

## ● Article 7 - Chronométrage

L'organisateur fournira un bracelet /puce qui sera accroché à la cheville gauche. La puce de chronométrage doit être portée jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon, l'athlète doit la ramener à l'organisateur. **En cas de perte, elle sera facturée 30€.**

Tous les concurrents doivent se faire marquer leur numéro sur le bras gauche. Le marquage sera réalisé par l'organisation à l'entrée du Parc.

## ● Article 8 – Épreuve de Natation

- Les concurrents doivent porter le bonnet de bain fourni par l'organisation.
- Maillot de bain de natation, shorty tri ou tri-fonction obligatoire (pas de short de plage).
- Parents et spectateurs sont interdits dans l'eau. Ils ont accès libre et gratuit au site, aux abords et berges du lac.

L'accès au lac n'est autorisé que dans le cadre des épreuves.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° et interdite si supérieure à 24,5°.

## ● Article 9 – Épreuve de VTT (courses enfants)

L'usage du VTT est obligatoire, le tracé vélo étant à 100% sur chemins.

- Une aire de transition sera installée sur la pelouse où les enfants auront toutes leurs affaires de vélo et de course à pied.
- Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire sur le bas du dos, soit fixé en 3 points minimum sur une ceinture, soit épinglé en 3 points sur la tenue de course. Il doit être positionné non plié, non coupé. **Un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte-dossard.**
- Le port du casque à coque dure (jugulaire fermée) est obligatoire avant de pouvoir décrocher le vélo de son emplacement (éventuellement avec l'aide des bénévoles de l'organisation) et ce jusqu'à ce qu'il soit raccroché à sa même place à la fin de la partie VTT.
- La circulation dans le parc à vélos se fait à pied, vélo à la main et ce jusqu'à la ligne de montée / descente matérialisée à la sortie du parc.

## ● Article 10 - Epreuve Vélo (triathlon M)

Le port du casque à coque dure homologué est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition, la jugulaire fermée.

Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur la tige de selle.

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.

Le dossard doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot.

Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou véhicule pendant la course. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.

Le respect du code de la route est une obligation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant l'épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

En cas de décision arbitrale telle que définie par la réglementation générale, une pénalité d'arrêt (2minutes)(carton bleu) s'effectuera dans la zone prévue à l'entrée du parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité, il en va de sa responsabilité.

- **Article 11 – Épreuve de Course à pied**

Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire sur le devant en course à pied, soit fixé en 3 points minimum sur une ceinture, soit épinglé en 3 points sur la tenue de course. Il doit être positionné non plié, non coupé. (épingles non fournies) . **Un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte-dossard.**

Tout(e) concurrent(e) franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas classé(e).

- **Article 12 – Aide extérieure**

Le triathlon est un sport individuel et à ce titre toute aide extérieure est strictement interdite et entraîne la disqualification de l'athlète.

Il est notamment rappelé qu'il est interdit d'accompagner les concurrent(e)s en courant ou à vélo, de leur fournir du matériel ou de les aider d'une quelconque manière. Seuls les bénévoles de l'organisation sont autorisés à prêter une assistance équitable à tou(te)s les participant(e)s.

- **Article 13 – Contrôle de passage**

– Des contrôles de passage pourront être effectués sur les parcours.

Un concurrent qui sortirait volontairement ou non du tracé officiel est susceptible d'être disqualifié.

- **Article 14 – Responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

- **Article 15 – Respect de l'environnement**

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et/ou ses déchets en dehors des zones de propreté prévues sur la partie vélo et sur la partie course à pied sera sanctionné par le corps arbitral.

- **Article 16 – Modification**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles.

En cas d'annulation de la natation pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de remplacer cette épreuve par une course à pied .

- **Article 17 – Droit à l’image**

Par sa participation au Triathlon du Lac Vert, chaque concurrent autorise expressément l’organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée pour la communication de la manifestation ou la promotion des activités de Cahors Triathlon.

- **Article 18 - Récompenses**

- Triathlon “enfants” :

Médaille à chaque participant à l’arrivée + cadeau au 1er de chaque course.

- Aquathlon M et Triathlon M :

3 premiers au scratch Homme et Femme

1ère et 1er de Master 1 à Master 8

- Triathlon M relais :

1er relais H, 1er relais F et 1er relais mixte.

- Aquathlon S open :

1er homme et 1ère femme

- Aquathlon XS et S (½ finale) :

3 premiers H et F /benjamin, minime, cadet et junior.